



Fondation pour la Recherche Médicale

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation pour la Recherche Médicale

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil de Surveillance de la Fondation pour la Recherche Médicale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation pour la Recherche Médicale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte de résultat par origine et par destination ainsi que le compte d'emploi des ressources sont détaillées dans les notes 10.1 « Principes, règles et méthode d'établissement du CROD » et 11 « Compte d'emploi annuel des ressources globalise - CER » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources qui font l'objet d'une information appropriée, sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont correctement été appliquées.

Votre fondation constitue des fonds dédiés tels que décrits dans la note 6.3 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures d'affectation aux projets concernés et à examiner, par sondages, les engagements à réaliser et les reports de ressources constatés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Fusil', with a stylized flourish at the end.

Joël Fusil



ETATS FINANCIERS 2023

BILAN 2023

ACTIF (en euros)	Notes	2023			2022	PASSIF (en euros)	Notes	2023	2022
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net				
ACTIF IMMOBILISE		64 186 829	6 336 781	57 850 048	35 408 138	FONDS PROPRES ET RESERVES		99 884 407	91 477 623
Immobilisations incorporelles	5.1	1 075 728	829 184	246 544	193 073	Fonds propres sans droit de reprise	6.1.1	41 792 448	40 570 197
Donations temporaires d'usufruit		222 414	128 266	94 148	51 004	Fonds propres statutaires		30 524 487	30 524 487
Concessions, brevets & droits similaires		853 314	700 918	152 396	142 069	Fonds propres complémentaires		11 267 962	10 045 710
Immobilisations corporelles	5.2	13 667 737	4 550 864	9 116 873	8 006 078	Autres fonds propres sans droit de reprise	6.1.2	13 790 022	13 727 976
Immeubles et terrains provenant de legs		640 000	90 000	550 000	550 000	Dotations initiales		9 149 264	9 149 264
Immeuble et terrain du siège social de la Fondation		10 022 547	3 036 329	6 986 218	6 986 218	Dotations complémentaires		4 640 757	4 578 712
Autres immobilisations corporelles		3 005 190	1 424 534	1 580 655	423 048	Ecart de réévaluation	4.2.2	6 892 751	6 892 751
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	46 812	Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs	6.1.4	19 203 960	18 828 163
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5.2	49 435 766	956 733	48 479 033	27 201 389	Report à nouveau	6.1	0	0
Immobilisations financières	5.3	7 598	0	7 598	7 598	Résultat de l'exercice		8 585 788	1 675 797
Autres immobilisations financières		7 598	0	7 598	7 598	Situation nette		90 264 969	81 694 884
ACTIF CIRCULANT		236 549 236	488 957	236 060 279	216 187 616	Autres fonds propres - dotations consommables	6.1.3	9 619 438	9 782 739
Créances	5.4	60 342 310	74 614	60 267 696	42 081 143	Dotations consommables initiales		12 479 341	12 479 341
Créances clients, usagers et comptes rattachés		5 255 465	0	5 255 465	4 012 914	Dotations consommables complémentaires		1 473 687	1 473 687
Créances reçues par legs ou donations		53 578 045	74 614	53 503 432	33 890 728,74	Dotations consommables inscrites au compte de résultat		-4 333 590	-4 170 289
Autres créances		420 831	0	420 831	3 378 238	FONDS REPORTES ET DEDIES		86 819 080	55 718 139
Produits à recevoir		1 087 969	0	1 087 969	799 262	Fonds reportés liés aux legs ou donations	6.2	80 482 498	49 531 909
Placements financiers	5.5	163 577 066	414 344	163 162 723	160 088 038	sur legs et donations non affectés		68 338 162	36 872 756
Disponibilités		12 344 216	0	12 344 216	13 712 886	sur legs et donations affectés		12 144 335	12 659 153
Charges constatées d'avance		285 644	0	285 644	305 549	Fonds dédiés	6.3	6 336 582	6 186 230
TOTAL DE L'ACTIF		300 736 065	6 825 738	293 910 327	251 595 754	aux fondations abritées		4 293 454	3 969 928
						sur dons manuels affectés		459 050	1 067 519
						sur legs et donations affectés		1 584 078	1 148 783
						PROVISIONS	6.4	235 693	185 339
						Provisions pour risques			
						Provisions pour charges		235 693	185 339
						DETTES	6.5	106 971 147	104 214 653
						Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 631 041	1 443 128
						Dettes fiscales et sociales		634 192	581 195
						Dettes des legs ou donations		23 030 642	14 206 718
						Dettes envers les chercheurs		13 088 140	14 844 183
						Dettes envers les chercheurs des programmations pluriannuelles		60 530 453	61 367 624
						Autres dettes		5 367 833	9 810 334
						Produits constatés d'avance		2 688 847	1 961 472
						TOTAL DU PASSIF		293 910 327	251 595 754

COMPTE DE RESULTAT 2023

CHARGES (en euros)	Notes	2023	2022	PRODUITS (en euros)	Notes	2023	2022
Autres achats et charges externes		11 283 865	10 478 511	Ventes de biens et services		150 533	295 000
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires		48 998 434	46 968 772	Redevance et produits de la Maison de la Recherche		150 533	295 000
sous-total		60 282 099	57 447 283	Produits de tiers financeurs		66 178 952	63 557 316
Impôts, taxes et versements assimilés		520 635	418 085	Consommations de la dotation consommable		163 301	131 362
Salaires et traitements		2 391 458	2 256 890	Contributions financières		2 960 068	3 878 273
Charges sociales		1 111 905	1 040 446	Ressources liées à la générosité du public		63 055 583	59 547 681
sous-total		4 023 997	3 715 421	Dons manuels		16 220 253	16 997 041
Dotations aux amortissements		239 573	208 753	Contributions à la revue "Recherche & Santé"		19 892	22 213
Dotations aux provisions pour risques et charges		66 600	0	Produits divers des manifestations		0	0
Reports en fonds dédiés		1 580 625	2 815 304	Mécénat		3 465 354	1 417 915
				Legs, donations et assurances-vie		43 350 084	41 110 512
				Reprises sur amortissements, provisions et restitutions diverses		16 246	56 242
				Utilisation des fonds dédiés		1 430 273	892 183
				Autres produits		708 202	111 782
Total des charges d'exploitation	8.2	66 192 895	64 186 761	Total des produits d'exploitation	8.1	68 484 205	64 912 523
RESULTAT D'EXPLOITATION [1]		2 291 310	725 762	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		5 475 717	3 883 771
Autres charges financières		10 795	1 788	Reprises sur provisions pour dépréciation		3 100 741	212 450
Dotations aux provisions pour dépréciation		414 344	3 100 741	Produits nets sur cessions de placements financiers		0	4 075
Charges nettes sur cession de placements financiers		1 690 745	0	Total des produits financiers		8 576 457	4 100 296
Total des charges financières		2 115 884	3 102 529	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
RESULTAT FINANCIER [2]	8.3	6 460 573	997 767	Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS [3] = [1] + [2]		8 751 883	1 723 529	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	191	Total des produits exceptionnels		0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		41 623	0				
Total des charges exceptionnelles		41 623	191				
RESULTAT EXCEPTIONNEL [4]		-41 623	-191				
Impôts sur les bénéfices [5]		124 472	47 541				
Excédent de l'exercice = [3] + [4] - [5]		8 585 788	1 675 797				
TOTAL DES CHARGES		77 060 662	69 012 819	TOTAL DES PRODUITS		77 060 662	69 012 819
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Secours en nature				Dons en nature			
Mise à disposition de biens				Prestations en nature		215 178	490 817
Prestations en nature		215 178	490 817	Bénévolat			
Personnel bénévole				TOTAL DES PRODUITS		215 178	490 817
TOTAL DES CHARGES		215 178	490 817				

SOMMAIRE

NOTE 1 – PRESENTATION DE LA FRM	6	NOTE 6 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – PASSIF	23
NOTE 2 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7	NOTE 6.1 Fonds propres et réserves	23
NOTE 3 – DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	8	NOTE 6.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations	26
NOTE 4 – REGLES ET METHODES COMPTABLES	9	NOTE 6.3 Fonds dédiés	27
NOTE 4.1 Principes généraux du cadre de référence	9	NOTE 6.4 Provisions pour risques et charges	29
NOTE 4.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques	9	NOTE 6.5 Provisions pour dépréciations des biens destinés à être cédés et sur créances liées aux legs et donation	30
NOTE 5 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – ACTIF	16	NOTE 6.6 Dettes	30
NOTE 5.1 Immobilisations incorporelles	16	NOTE 7 – IMPACT DES FONDATIONS ABRITEES SUR LES POSTES DU BILAN DE LA FONDATION	32
NOTE 5.2 Immobilisations corporelles	17	NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	32
NOTE 5.3 Immobilisations financières	18	NOTE 8.1 Engagements reçus	33
NOTE 5.4 Créances	19	NOTE 8.2 Engagements donnés	33
NOTE 5.5 Placements financiers	20	NOTE 9 – ELEMENTS MARQUANTS DU COMPTE DE RESULTAT	34
NOTE 5.6 Disponibilités	22	NOTE 9.1 Commentaires sur les produits d'exploitation	34
NOTE 5.7 Charges constatées d'avance	22	NOTE 9.2 Commentaires sur les charges d'exploitation	34
		NOTE 9.3 Commentaires sur le résultat financier	35
		NOTE 9.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel	36
		NOTE 9.5 Impact des fondations abritées sur le compte de résultat	37
		NOTE 9.6 Contributions	37

NOTE 10 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION - CROD	38
NOTE 10.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD	38
NOTE 11 – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE - CER	48
NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS	50
NOTE 12.1 Effectifs	50
NOTE 12.2 Rémunération	50
NOTE 12.3 Situation fiscale de la FRM et sectorisation	50
NOTE 12.4 Honoraires des commissaires aux comptes	51
NOTE 12.5 Dons en nature	51

Les montants portés dans l'annexe des comptes 2023 sont arrondis au K€ ou au M€ supérieur ou inférieur.

NOTE 1 – PRESENTATION DE LA FRM

1.1 Objet social de la FRM

« La Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) a pour but de promouvoir la recherche sur les sciences de la vie et de la santé se rapportant directement ou indirectement à la médecine et de coordonner les efforts faits en ce sens »¹.

La réalisation de cet objet social se traduit opérationnellement par la réalisation de missions sociales qui ont été définies comme suit par le Conseil de surveillance :

- Développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- Informer et éclairer le grand public sur les enjeux et les progrès de la recherche biomédicale.

1.2 Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la FRM

Les besoins de la recherche biomédicale aujourd'hui sont immenses en raison de la multiplication des objets d'étude, de la nécessité d'avoir recours à des recherches interdisciplinaires, et à des technologies toujours plus onéreuses, et de la stagnation des ressources allouées par l'Etat. Pour la FRM, il est urgent de maintenir l'excellence et l'attractivité de la recherche française dans un contexte de désaffection pour les carrières scientifiques et de mondialisation notamment face à la montée en puissance des pays émergents. La FRM souhaite se positionner comme le soutien incontournable à la recherche biomédicale française dans son entièreté, au profit de la santé de tous. Son engagement : combattre la maladie.

Dans le cadre de son programme généraliste, la FRM soutient les meilleurs projets dans tous les domaines de la recherche afin de multiplier les pistes à explorer et générer des retombées en santé. Par ce programme, elle apporte notamment un soutien fort à la formation des jeunes chercheurs en les accompagnant à des moments clés de leur carrière et en favorisant, pour certains, le retour en France. Elle accompagne également l'installation en France de nouvelles équipes de recherche et s'engage au long terme aux côtés d'équipes à haut potentiel.

Dans le cadre de son programme thématique, la FRM se positionne sur des domaines de recherche définis comme prioritaires avec l'ambition de générer un impact durable. Ces domaines sont choisis de manière à répondre à des besoins de santé représentant de véritables enjeux de société, à cibler des besoins financiers ou structurels de la recherche et à mobiliser les forces en présence notamment via des actions basées sur l'interdisciplinarité.

Depuis 2019, la FRM a identifié quatre axes prioritaires :

- Maladies neuro-dégénératives ;
- Environnement et Santé ;
- Médecine Réparatrice ;
- Virus émergents.

La FRM est également animée par la volonté d'accompagner au mieux les projets de recherche qu'elle soutient en gérant activement les communautés scientifiques : organisation d'événements, animation de réseaux, offres de formation...

¹ Article 1 des statuts de la FRM du 13 juin 2012

1.3 Moyens mis en œuvre par la FRM

Les moyens d'action de la FRM sont :

- L'attribution de subventions destinées aux institutions, aux équipes de recherche ou aux chercheurs isolés qui en auront fait la demande ;
- L'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés dans l'objet social ;
- Tous autres moyens de nature à promouvoir la recherche médicale et notamment les bulletins, publications, réunions, conférences, expositions, prix et concours.

La FRM, reconnue d'utilité publique depuis le 14 avril 1965, fait appel public à la générosité. Elle est labellisée « Don en Confiance » depuis 1992 et son agrément a été renouvelé le 16/11/2023 pour 3 ans jusqu'en 2026. Conformément à son objet social, la FRM est en quête de ressources nécessaires à la réalisation de ses missions sociales et qui se composent :

- Du revenu de la dotation ;
- Des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- Du produit des libéralités dont l'emploi est décidé ;
- Du produit des ressources créées à titre exceptionnel ;
- Du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ;
- De la participation des Fondations individualisées au coût de fonctionnement de l'administration générale de la FRM ;
- Des revenus des autres actifs (financiers, mobiliers et immobiliers) ;
- Des autres ressources dans le respect des dispositions spécifiques prévues par le droit comptable des associations, fondations et fonds de dotations.²

NOTE 2 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 s'est inscrit dans la continuité des actions menées dans la cadre du plan stratégique défini pour 2019-2025 et validé par le Conseil de surveillance de la FRM en 2018. Dans un contexte socio-économique toujours complexe du fait de l'inflation, cet exercice a été marqué par des événements exceptionnels de collecte au profit de la FRM (*30 ans de Taratata*, vente de charité des *Hospices de Beaune* etc.), le lancement de nouvelles éditions des appels à projets « Maladies neurodégénératives » et « Environnement et santé », et le retour des collaborateurs de la FRM dans les locaux du siège après une période de travaux conséquents à la suite du sinistre de décembre 2022.

Les actions de la FRM sont rendues possibles exclusivement grâce à la mobilisation de ses donateurs et à leur générosité (dons issus du marketing direct par mailing papier, ou par e-mailing, via le site internet, dons spontanés issus des quêtes, dons issus des actions philanthropiques, dons par SMS, legs, donations et assurances-vie, partenariats, mécénat, manifestations) ainsi qu'à ses revenus patrimoniaux.

Les ressources issues directement de la générosité du public représentent la quasi-intégralité des ressources de la FRM (avec 72,5M€ soit 95.09% des ressources de l'année). La collecte est en progression de +5M€ par rapport à 2022 soit une augmentation de +7.95%.

La FRM a reçu des fonds provenant de conventions avec des associations et fondations constituant 2,96M€ de contributions financières constatées cette année. Ces ressources ne sont pas considérées comme issues directement de la Générosité du Public selon le Règlement comptable 2020-08. (NOTE 10.1.5.1.2.2)

En 2023, la collecte a bien progressé au global grâce à des facteurs contrastés :

- Une baisse des dons manuels de -0,78M€ par rapport à 2022, cette baisse s'expliquant par le recul continu du marketing papier, et une forte tension sur le marché caritatif due à l'inflation et à la baisse du nombre de nouveaux donateurs (érosion de la base moins forte qu'en 2022 pour la FRM mais toujours présente)
- Une forte augmentation du mécénat en 2023, représentant +2,05M€ par rapport à 2022 ;

² Article 13 des statuts de la FRM du 13 juin 2012

- L'activité des Libéralités a généré 42,5 M€ de ressources en 2023 (+2,1 M€ par rapport à 2022) : grâce notamment à un volume de nouveaux dossiers équivalent à celui de l'année dernière (269 dossiers legs, donations, assurance vie ouverts) mais une part plus importante d'encaissements sur l'année.

En 2023, la FRM a soutenu 396 projets pour 49,0 M€ net, contre 379 projets pour 46,97 M€ net en 2022.

Le soutien financier à des projets de recherche s'est matérialisé par un engagement brut total de 52,32M€ en 2023 (+2,42M€ par rapport à 2022), alors que les renoncations ont baissé de -0,39 M€ (3,32 M€ en 2023 vs 2,94M€ en 2022).

En 2023, la FRM a :

- augmenté son engagement brut sur les axes prioritaires (+2,4 M€),
- renforcé l'engagement brut sur les programmes généralistes (+1,1 M€, sans tenir compte des renoncations de l'année)
- et confirmé son programme de valorisation, lancé à titre expérimental en 2022 et dont l'engagement a augmenté de près d'1 M€, soit près du double de l'investissement par rapport à l'année précédente.

En raison essentiellement des renoncations constatées, l'engagement net sur les autres attributions a baissé en 2023 de 85K€ par rapport à 2022 tandis que les fondations abritées de chercheurs ont légèrement réduit leur engagement brut d'un peu plus de 30K€ (environ 19K€ en net).

A la réalisation de l'ensemble de ses missions sociales (soutien à la recherche, évaluation et information scientifique), la FRM a consacré 51,39M€ en 2023 soit 1,9M€ de moyens supplémentaires par rapport à 2022 (+3,8%). Hors charges exceptionnelles, le ratio des dépenses consacrées à ses missions sociales s'établit à 80,6% contre 81,6% en 2022.

La gestion financière des actifs de la FRM a permis de comptabiliser en ressources 5,48M€, en hausse par rapport à 2022 de +1,59 M€ soit +40.99 %.

Cette performance est le résultat d'une gestion active ayant notamment conduit à arbitrer certains contrats de capitalisation dans le contexte de remontée des taux au profit de dépôts à terme plus rémunérateurs à court terme. Les intérêts courus ayant été comptabilisés chaque année, cet arbitrage n'a pas généré de plus-value complémentaire. Il a également été décidé de ne plus être exposé aux marchés des actions ce qui s'est matérialisé par la clôture du fonds diversifié Varenne Investissement en cours d'année, la reprise de la provision pour dépréciation comptabilisée fin 2022 à hauteur de 3,1M€ et la constatation d'une moins-value de 1,69M€.

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers de la Fondation incluant les titres non encore libérés s'élèvent à 175,5M€ contre 173,8 millions d'euros en 2022 (+1%) répartis ainsi 53% en monétaire et assimilés, 20% en obligations, 0% en actions et 27% en non-côtés (immobilier, dettes entreprises, infrastructures, private equity) contre respectivement en 2022, 59,2% en monétaire et assimilés, 8,8% en obligations, 6,1% en actions et 25,9% en non-côtés.

La performance globale des actifs financiers détenus par la FRM s'établit à +3.35% contre +2.38% en 2022. A noter que la provision pour dépréciation de titres comptabilisée fin 2022 a été reprise à hauteur de 3,10 M€ à la suite de la cession du fonds diversifié Varenne Investissement et 0,41 M€ de provisions pour dépréciation ont été constatées pour certains fonds de Dettes privées (Tikehau Loan II ainsi que Eurocréances 2016). Cette dépréciation correspond à une moins-value latente.

Il résulte de l'ensemble de ces éléments le constat en 2023 d'un excédent de ressources par rapport aux charges de 8,6 M€ contre 1,7 M€ en 2022 ce qui permettra la constitution de réserves pour le soutien à la recherche dans les années futures conformément aux décisions du conseil de surveillance.

NOTE 3 – DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les comptes sont établis en euros ; ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

NOTE 4 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 4.1 Principes généraux du cadre de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément au Règlement ANC 2014-03 et au Règlement ANC du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçantes et à but non lucratif dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-06 et n°2020-08.

La FRM relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La FRM a fait le choix, en 2000, de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de vœux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche.

Pour optimiser la gestion des locaux de son siège social, la FRM a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La FRM perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La FRM a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité publique. L'activité non lucrative de la FRM est très largement prépondérante (95.77% ratio en augmentation de +1.97% par rapport à 2022).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des actifs est la méthode des coûts historiques, à l'exception de l'immeuble et du terrain du siège social de la FRM, réévalués en 2000.

NOTE 4.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques

4.2.1 Comptabilisation des dotations – nature des postes de réserves constituées

Conformément au Règlement ANC 2018-06, les dotations et l'ensemble des fonds propres de la FRM font l'objet de distinctions basées sur les différentes natures de dotations :

- Les dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables sont les apports d'actifs consentis irrévocablement à la FRM, soit à l'origine soit ultérieurement sans avoir jamais été frappés de clause d'inaliénabilité. Il en résulte que la dotation de la FRM, telle que fixée par les statuts approuvés par décision en Conseil d'Etat du 29 juillet 2005, est intégralement constituée de placements financiers interchangeable. Les montants considérés sont présentés au passif au poste « Fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables »). A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans une fraction des placements financiers de la FRM.

- Les montants venant abonder la dotation statutaire, par décision du Conseil de surveillance lors de l'affectation de l'excédent, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires » ;
- Indépendamment de sa dotation, la FRM a bénéficié au cours de son histoire - et bénéficie toujours - d'apports de fonds de provenances diverses (dons affectés, legs, donations, mécénat) dont seul tout ou partie des revenus doivent servir au financement de projets de recherche. Ces fonds peuvent, pour certains d'entre eux, être revalorisés selon le souhait exprimé par l'apporteur et sont présentés au poste « Autres fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Apports sans droit de reprise ») ;
- De même, des apports de fonds de provenances diverses dont les revenus doivent servir au financement de projets de recherche peuvent être assortis d'une faculté de consommabilité si les revenus réalisés sont insuffisants et sont présentés au poste « Autres fonds propres – dotations consommables » ;
- La FRM dispose de la faculté de céder certains actifs constitutifs de ces dotations et d'utiliser le produit de leur vente à l'acquisition de nouveaux actifs, afin d'en tirer des revenus plus importants. Les plus-values de cession viennent en augmentation de ces dotations par affectation de l'excédent de l'exercice au cours duquel ces opérations ont eu lieu. Elles peuvent aussi être utilisées au cours de l'exercice dès lors que des projets spécifiques ont été identifiés.

4.2.2 Ecart de réévaluation

La FRM a opéré en 2000 une réévaluation de la valeur de l'immeuble du siège social (cf. NOTE 5.2).

4.2.3 Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs

Ce poste de réserves matérialise la conservation de ressources affectées par le Conseil de surveillance au développement de la politique de financement des programmes de recherche dans la durée. Ces postes de réserves font l'objet de mouvements de consommation et d'alimentation décidés annuellement et constatés lors de l'affectation du résultat. Ils permettent à la FRM de financer partiellement ses programmes de recherche pluriannuels futurs. A chaque fin d'exercice, un bilan est établi intégrant les engagements pris sur l'exercice, ainsi que les ressources collectées au cours de l'exercice et affectées à ces programmes. Des réallocations à de nouveaux programmes de recherche sont dès lors validées par le Conseil de surveillance, ce qui permet une rotation de ces réserves. Le niveau de réserves est fixé à au-moins 4 mois d'activité prévisionnelle d'attributions scientifiques. Le Conseil de surveillance a fixé à 6 mois l'objectif à terme pour ces réserves et l'affectation du résultat 2023 contribuera à atteindre cet objectif.

4.2.4 Report à nouveau

Le report à nouveau a été constitué lors de l'affectation des résultats successifs. Il ne peut être constitué que de ressources non affectées.

4.2.5 Provision pour indemnité de fin de carrière

Une provision est constatée en Provision pour charges pour tenir compte des indemnités probables à verser lors des départs en retraite. Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.20% ;
- Taux de sortie : faible ;
- Taux d'évolution du salaire : 1,50%
- Taux de charges sociales : 57% pour les cadres et 49% pour les non-cadres ;
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016 ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans ;
- Départ à l'initiative du salarié.

4.2.6 Traitement comptable des Fondations abritées

Les statuts de la FRM lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces Fondations abritées, sans personnalité juridique autonome, ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la FRM qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la FRM mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique. A la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les donateurs ou les testateurs aux Fondations abritées et qui n'a pu être utilisée conformément à la volonté de ceux-ci, est enregistrée dans une rubrique spécifique des fonds dédiés : « Fonds dédiés aux Fondations abritées ».

L'impact sur les postes du bilan des Fondations abritées est présenté en NOTE 7 et en NOTE 9.5 pour les postes de résultat ; le détail des mouvements enregistrés dans les fonds dédiés aux Fondations abritées est présenté en NOTE 6.3.

4.2.7 Traitement des legs, donations et assurances-vie (libéralités)

4.2.7.1 Donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs.

Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

4.2.7.2 Assurances-vie hors successions

Les contrats d'assurance-vie dont la FRM est directement nommée bénéficiaire dans la clause du contrat sont comptabilisés en produit « Assurance-vie » (rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie » au compte de résultat) à la date de réception des fonds (virement bancaire ; date de remise de chèque) et dès lors que la FRM a pu s'assurer que le versement lui était bien attribué.

4.2.7.3 Donations

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Concernant les donations entre vifs, dans les articles ci-après, « date d'acceptation » s'entend comme la date de signature de l'acte authentique de donation.

Les règles de comptabilisation des donations suivent les règles appliquées aux legs (cf. NOTE 4.2.7.4).

4.2.7.4 Legs

4.2.7.4.1 Acceptation des legs

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Comité des libéralités de la FRM, puis entérinés par le Directoire de la FRM, après levée des éventuelles conditions suspensives.

4.2.7.4.2 Comptabilisation des actifs liés aux legs

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds, les contrats d'assurance-vie pour lesquels la clause bénéficiaire ne désigne pas nommément la FRM mais soit « mes héritiers » ou bien « légataire universel » ;
- Dans le compte « Placements financiers - VMP » pour les titres transférés par les notaires sur le compte-titre de la FRM ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés par la FRM ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour l'ensemble des biens reçus par la FRM qui fait le choix de ne pas les conserver, sauf disposition testamentaire ou du donateur expresse. Ces biens font l'objet d'au moins deux valorisations avant l'acceptation du legs, la valeur la plus faible étant toujours retenue par principe de prudence. Ces biens ne font pas l'objet d'amortissements.

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure ;
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Comité des libéralités, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins régulièrement jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

4.2.7.4.3 Comptabilisation des passifs liés aux legs

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation, incluant les frais de notaire qui sont implicitement liés à l'acceptation de la libéralité et au règlement de celle-ci qui incombe aux notaires.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs est :

- En fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- En produits dans le cas contraire.

4.2.7.4.4 Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

», à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

4.2.7.4.5 Variation des fonds reportés

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie ».

4.2.7.4.6 Dépréciation des actifs issus de legs

Les actifs issus de legs font l'objet de règles d'évaluation à la date de clôture.

Lorsqu'une dépréciation ou une reprise de dépréciation doit être constatée, elle est neutralisée dans le compte de résultat par une variation correspondante du fonds reporté (cf. NOTE 4.2.7.4.5).

4.2.7.5 Traitement des informations postérieures à l'acceptation de la libéralité :

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation, et, le cas échéant, les montants inscrits en fonds reportés au titre du legs ou de la donation.

A l'inverse, les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation, comptabilisé à la date d'acceptation. Elle impacte le résultat de l'exercice de leur identification.

4.2.7.6 Legs, donations ou assurances-vie en cours d'acceptation

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie (hors succession) sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés (cf. NOTES 4.2.7.1 à 4.2.7.4).

4.2.8 Traitement des concours attribués à la recherche

Le soutien aux projets de recherche, principale mission de la FRM, est financé soit sur des ressources propres de la Fondation issues de ses produits annuels non affectés (produits des placements, produits des dons et des libéralités, produits des activités diverses), soit sur les ressources affectées par les testateurs, les donateurs, les mécènes ou les fondateurs des Fondations abritées.

Dès approbation par le Directoire des financements octroyés aux projets de recherche sélectionnés par le Conseil scientifique ou les comités de pilotage en cas d'appel à projets spécifique, la charge correspondante est comptabilisée au compte de résultat dans un poste « Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires » par la contrepartie des comptes de « Dettes envers les chercheurs ». Ces postes sont ventilés selon la nature des programmes en :

- Dettes envers les chercheurs : ce sont les engagements accordés aux jeunes chercheurs ;

- Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels, pour les subventions sur plusieurs années comme, notamment, celles concernant les Equipes Labellisées, les programmes thématisés ou certains appels à projets gérés en partenariat ;
- Autres créances envers les chercheurs : ce sont les sommes non dépensées par les chercheurs en fin de projet et qui font l'objet d'une demande de remboursement par la FRM.

Ces postes de dettes sont soldés au fur et à mesure des mises en paiement des engagements selon les échéanciers prévus dans les conventions ou accords de financement. Les renonciations totales ou partielles de certains chercheurs ainsi que la résiliation de certains financements résultant de l'application de clauses résolutoires des conventions se traduisent par la contrepassation des écritures de charges initialement comptabilisées.

Enfin, pour assurer une pérennité à des financements de projets qui s'inscrivent dans la durée, la FRM a mis en œuvre un mécanisme de réserve spécifique dénommée : « Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs » (cf. NOTE 4.2.3).

4.2.9 Fonds dédiés (cf. NOTE 6.3)

Lorsque des legs, des donations ou des dons sont affectés par les testateurs, donateurs ou mécènes à des pathologies précisément désignées, la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la FRM de poursuivre la réalisation des dites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisation des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat. Les rubriques « Reports en fonds dédiés » et « Utilisation des fonds dédiés » sont prises en compte dans le calcul du Résultat d'Exploitation dans le compte de résultat en application du Règlement ANC 2018-06.

Pour ce qui concerne les Fondations abritées, la partie des ressources affectées par les testateurs, les donateurs ou les mécènes à une fondation abritée, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite dans les charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « Fonds dédiés aux Fondations abritées ». De ce fait, les comptes de « Fonds dédiés des Fondations abritées » enregistrent les excédents en fin d'exercice des Fondations abritées, suivis de façon détaillée afin de constater l'engagement pris par la Fondation de gérer de manière individualisée les ressources ainsi affectées. L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite au compte « Utilisation des fonds dédiés » sur les exercices futurs par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

4.2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, sauf l'immeuble du siège social de la FRM réévalué en 2000. Elles sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Logiciels : 1 an
- Développements informatiques : 5 à 10 ans
- Constructions : selon les composants pour les biens faisant l'objet d'un amortissement
- Agencements et installations : 10 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

La FRM a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2005, les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, en utilisant la méthode prospective admise par ces règlements. Il en a résulté la mise en œuvre du nouveau concept de « composant » selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

4.2.11 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

4.2.12 Placements financiers et disponibilités

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui intègre les éventuels frais d'acquisition. En fin d'exercice, ces placements sont ramenés à leur valeur probable de cession (cours de bourse pour les valeurs ou FCP cotés) par constatation d'une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Les provisions pour dépréciation des titres sont, pour les participations en SCI/SCPI, calculées par référence à la valeur liquidative au 31 décembre de l'exercice.

La FRM souscrit des comptes à terme et des contrats de capitalisation dont la rémunération n'est acquise qu'au terme d'une période donnée. Elle fait le choix de comptabiliser en ressources en fin d'exercice, les intérêts courus. Ils sont calculés en conformité avec l'engagement de la FRM de maintenir ces placements jusqu'à leur échéance. Toute situation exceptionnelle fait l'objet d'une information dans l'annexe.

4.2.13 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à la FRM un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci peut correspondre à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services dont des spots dans les différents médias (TV, radios, presse...).

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de la FRM ;
- Il est possible de recenser et de valoriser de manière fiable les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations en nature, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

NOTE 5 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – ACTIF

NOTE 5.1 Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	91	131	0	222
Immobilisations incorporelles	789	78	13	854
TOTAL	880	209	13	1076

Les dotations d'usufruit temporaire correspondent à deux libéralités dont les échéances sont à 2026 et 2028. L'usufruit temporaire de ces donations concerne des portefeuilles-titres dont les rendements prévisionnels ne présentent pas de risques.

L'augmentation de l'exercice 2023 correspond à hauteur de :

- 78 K€ de logiciels : outil permettant de gérer les consentements des visiteurs de notre site internet ;
- 131 K€ de donations temporaires d'usufruit : la variation correspond à hauteur de :
 - 87 K€ à une nouvelle donation acceptée en 2023 ;
 - 44 K€ à une correction apportée pour des anciennes donations.

La baisse de 13 K€ correspond à la sortie d'une immobilisation totalement amortie.

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers €)	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la clôture de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	40	89		129
Immobilisations incorporelles	647	67	13	701
TOTAL	687	156	13	830

L'augmentation de l'exercice de 156 K€ correspond à hauteur de :

- 67 K€ d'amortissement de logiciel ;
- 65 K€ d'amortissement des donations temporaires d'usufruit pour des corrections apportées au titres d'anciennes donations.
- 24 k€ d'amortissements des donations temporaires d'usufruit au titre de 2023

La baisse de 13 K€ correspond à la sortie d'une immobilisation totalement amortie.

NOTE 5.2 Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immeubles et terrains provenant de legs	640			640
Immeuble et terrain du siège social de la Fondation	10 023			10 023
Autres immobilisations corporelles	2 145	1 372	511	3 006
Immobilisations en cours	47		47	0
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	27 660	31 315	9 539	49 436
TOTAL	40 515	32 687	10 097	63 105

La FRM est propriétaire d'immeubles et de terrains issus de legs et de donations. Ils correspondent à des biens ne pouvant être vendus car grevés d'une charge (rente ou démembrement) ou difficilement vendables (localisation ou baux en cours).

Certains biens ont été légués à la FRM pour constituer une dotation et restent immobilisés en « Immeubles et terrains provenant de legs » :

- Trois appartements à Strasbourg constituent la dotation Woringer et leurs loyers servent à décerner le Prix « Camille Woringer ».

La FRM est propriétaire de l'immeuble de son siège social. Cet immeuble a fait l'objet en 2000 d'une réévaluation ayant généré un écart de 6.893 K€ inscrit dans les fonds propres. Il figure dans les comptes de la FRM pour 6.986 K€ au titre du terrain et 3.036 K€ pour les constructions, complètement amorties depuis 31/12/2021.

Pour les « autres immobilisations corporelles », la FRM a acquis en 2023 pour :

- 47 K€ de matériel informatique ;
- 126 K€ de mobilier et matériel de bureau ;
- 1.199 K€ d'agencements et installations.

Il n'y a pas d'immobilisations encours à la clôture de 2023.

Le poste des biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés a été accru pour une valeur brute de 31.315 K€ au cours de l'exercice 2023 (correspondant aux biens relatifs aux nouvelles successions acceptées par le Comité des libéralités) et diminué pour une valeur de 9.539 K€ (correspondant aux cessions réalisées).

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers €)	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immeubles et terrains provenant de legs	90			90
Amortissements de l'immeuble et du terrain du siège social	3 036			3 036
Amortissement des autres immobilisations corporelles	1 722	172	470	1 424
Dépréciation des biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	458	835	337	956
TOTAL	5 306	1 007	807	5 506

- Immeubles et terrains provenant des legs : la FRM ayant actualisé en 2020 l'estimation de ces biens, les provisions ont été ajustées, au titre de 2020, à 90 K€, mais aucun autre ajustement n'est à noter en 2023 (ni diminution, ni augmentation) ;
- Immeuble et terrain du siège social de la FRM : cf. ci-dessus, même explication ;
- Autres immobilisations corporelles : l'augmentation correspond à la dotation annuelle aux amortissements ;
- Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés : ces biens reçus ne font pas l'objet d'amortissements. Ils font toutefois l'objet d'une évaluation à la date de clôture (pour les biens dont la valeur unitaire dépasse les 100 K€ et dès lors que le bien a une ancienneté inférieure à deux ans). Une provision est constatée dès lors que la valeur d'estimation à la date de clôture est inférieure à la valeur d'acceptation du bien par le Comité des libéralités. Au 31 décembre 2023, une reprise de provision est constatée pour 337 K€, résultat de la vente des biens concernés, ainsi qu'une dépréciation complémentaire de 835 K€.

NOTE 5.3 Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Autres immobilisations financières	8	29	29	8

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de provisions pour travaux (8 K€).

La variation de 29k€ constatée durant l'année correspond au dépôt de garantie puis à son remboursement dans le cadre de la location d'un espace temporaire de travail au printemps 2023 pendant les travaux de remise en état des locaux à la suite du sinistre de décembre 2022.

NOTE 5.4 Créances

(en milliers €)	Valeur brute à			
	la fin de l'exercice	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 255	5 255		
Créances reçues par legs ou donations	53 578	53 503	75	
Autres créances	421	421		
Produits à recevoir	1 088	1 088		
TOTAL	60 342	60 267	75	-

Le solde brut des créances clients, usagers et comptes rattachés au 31 décembre 2023 est de 5.255 K€ et ne fait pas l'objet de dépréciation. Il correspond notamment à :

- 5.242 K€ correspondant aux produits à l'encaissement (dons, produits de mécénat) ;
- 10 K€ correspondant aux factures Sodexo pour l'activité « Maison de la Recherche » en attente de règlement ;
- 3 K€ correspondant aux autres créances clients et factures à établir

Au 31 décembre 2023, les créances reçues par legs s'élèvent à 53.578 K€. Ces créances sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge.

Les créances à plus d'un an ont été provisionnées à hauteur de 75K€. Les autres créances, soit 421 K€, sont principalement constituées d'avoir à recevoir (24 K€), des créances envers les chercheurs (362 K€), des taxes (22 K€) et autres créances diverses (13 K€) : cf. NOTE 4.2.8

Les produits à recevoir s'élèvent à 1.088 K€ et se composent de :

- 400 K€ : dons et produits du mécénat 2023 encaissés en 2024 ;
- 498 K€ : revenus financiers du dernier trimestre 2023 à encaisser en 2024 ;
- 190 K€ : solde du remboursement de l'assurance pour la prise en charge du sinistre survenu en décembre 2022.

NOTE 5.5 Placements financiers

A la clôture de l'exercice 2023, les placements financiers sont composés de fonds communs de placement (FCP), contrats de capitalisation, comptes et dépôts à terme (CAT ou DAT), de parts de Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI), de parts dans un Organisme Professionnel de Placement Collectif Immobilier (OPPCI), de fonds de dettes, de fonds d'infrastructure, de fonds de private equity, des intérêts courus des contrats de capitalisation et des CAT ou DAT, valorisés selon la méthode du « Premier entré, premier sorti » et placés auprès de grandes banques et institutions financières.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires, les comptes postaux et le compte sur Livret associatif.

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Placements financiers	163 189	163 577
Disponibilités	13 713	12 344
TOTAL	176 902	175 921

La variation des placements financiers de +388 K€ correspond pour l'essentiel aux opérations suivantes :

- Vente FCP dédié pour -40.093 K€
- Variation nette des Fonds de dettes : +33 815 k€
- Vente de contrats de capitalisation pour -42.880K€ ;
- Variation nette des comptes et des dépôts à terme pour + 50 008 K€.
- Variation nette des fonds d'infrastructure pour : -247 k€
- Variation de titres relatifs à d'autres placements pour -215 K€

Pour rappel, dans le poste « Autres dettes » (cf. NOTE 6.6.6), figurent les montants non encore libérés à fin 2023, soit 5.368 K€ pour les fonds de dettes, IdInvest et AlphaPrivate Debt Portfolio III, les fonds d'infrastructures Mirova Eurofideme 4 et Antin Infrastructure IV, le fonds de private equity Ardian Buyout Fund VII. Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds.

Détail des placements financiers au 31/12/2023

(en milliers €)	Valeur brute (valeur d'acquisition) ¹	Valeur nette (valeur liquidative)	Moins-values latentes	Plus-values latentes
Comptes et dépôts à terme	² 82 562	² 82 562	0	0
FCP dédié	0	0	0	0
Contrats de capitalisation	121	121	0	0
SCPI	10 625	14 748	0	4 123
OPPCI	2 000	2 733	0	734
Fonds d'infrastructure	³ 9 526	³ 11 183	0	1 527
Fonds obligataires et fonds de dettes	⁴ 53 495	⁴ 54 549	414	1 285
Fonds de private equity	⁵ 5 000	⁵ 5 917	0	918
Autres placements gérés directement par la FRM	248	463	0	0
TOTAL	⁶ 163 577	⁶ 172 276	414	8 587

1 les valeurs d'achat intègrent les éventuels frais d'acquisition ;

2 dont 1 386 K€ d'intérêts courus au 31/12/2023 sur les comptes et dépôts à terme ;

3 dont montants non encore libérés : 1.700 K€ ;

4 dont montants non encore libérés : 2.195 K€ ;

5 dont montants non encore libérés : 1.472 K€ ;

6 dont montants non encore libérés : 5.366 K€.

Etat des dépréciations des placements financiers

(en milliers €)	Valeur de dépréciation au début de l'exercice	Valeur de dépréciation à la clôture de l'exercice
FCP dédié	2766	0
SCPI	0	0
Fonds d'infrastructures	0	0
Fonds de dettes	335	414
Autres placements	0	0
TOTAL	3101	414

NOTE 5.6 Disponibilités

Les disponibilités, pour une valeur de 12.344 K€ à la clôture de 2023, se décomposent principalement de :

- Compte sur Livret : +10.549 K€ ;
- Comptes bancaires courants : +1.568 K€ ;
- Intérêts courus à recevoir : +227 K€.

NOTE 5.7 Charges constatées d'avance

Les charges enregistrées en 2023 et concernant en réalité l'exercice 2024, font l'objet d'une comptabilisation en « charges constatées d'avance » à l'actif du bilan. Le total de ces charges s'élève à 286 K€ contre 306 K€ en 2022.

NOTE 6 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – PASSIF

NOTE 6.1 Fonds propres et réserves

(en milliers €)	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice	NOTES
Fonds propres sans droit de reprise	40 570				41 792	
Dotations statutaire	30 524				30 524	4.2.1
Dotations complémentaire	10 046	1 222			11 268	
Autres fonds propres sans droit de reprise - NC¹	13 728				13 790	
Dotations initiales	9 149				9 149	4.2.1
Dotations complémentaires	4 579	78		16	4 641	
Ecart de réévaluation	6 893				6 893	4.2.2 et 5.2
Réserve des Programmes de recherche pluriannuels futurs	18 828	376			19 204	4.2.3
Report à nouveau	0				0	
Excédent	1 676	-1 676	8 586		8 586	
Autres fonds propres – dotations consommptibles	9 782				9 619	
Dotations consommptibles initiales	12 479				12 479	
Dotations consommptibles complémentaires	1 473				1 473	4.2.1
Dotations consommptibles inscrites au compte de résultat	-4 170			163	-4 333	
TOTAL	91 477	0	8 586	179	99 884	

1 NC : non consommptibles

L'intégralité des fonds propres et réserves (à l'exception de l'écart de réévaluation) ainsi que le résultat de l'exercice 2022 ont pour origine des ressources liées à la générosité du public.

Les diminutions (hors excédent de l'exercice 2022) correspondent aux quotes-parts de dotations consommptibles inscrites au compte de résultat, et sont liées à des ressources issues de la générosité du public (cf. NOTE 9.2.1).

L'ensemble des fonds propres (sans droit de reprise ; autres fonds propres sans droit de reprise ; autres fonds propres – dotations consommptibles) sont considérés comme ayant une origine issue de la générosité du public (volontés d'un testateur, donateur ou mécènes ; cumul d'excédents dégagés au fil des années issus de ressources liées à la générosité du public : don, mécénat, libéralités).

6.1.1 Dotation statutaire

Par affectation de l'excédent 2022, la dotation statutaire complémentaire a augmenté de 1.222 K€ en 2023.

L'article 11 des statuts prévoit que « La dotation comprend l'apport fait par les fondateurs et de ses abondements successifs, en vue de la reconnaissance de la FRM comme établissement d'utilité publique ».

Les actifs constitutifs de la dotation statutaire se retrouvent principalement dans des comptes à terme et des fonds obligataires (cf. NOTE 5.5).

6.1.2 Autres fonds propres sans droit de reprise (NOTE 4.2.1)

(en milliers €)	Dotations initiales et complémentaires	Dotations complémentaires		Dotations initiales et complémentaires
	A l'ouverture (situation au 31/12/2022)	Affectation du résultat 2022	Consommation exceptionnelle 2023	A la clôture au 31/12/2023
Dotation Binet	428			428
Dotation Rosen	4 457	73		4 530
Dotation Piraud	312			312
Dotation Tartois	728	5		733
Dotation Delahautemaison	189			189
Dotation Woringer	640			640
Dotation Rouanet	6 973		16	6 957
TOTAL	13 727	78	16	13 789

Les dotations Rosen et Tartois ont été revalorisées, compte tenu de l'inflation constatée en 2022 et à hauteur des ressources disponibles pour le faire. Il est à noter que la contrepartie des dotations Woringer et Rouanet est en actif immobilisé (cf. NOTE 5.2), soit en « Immeubles et terrains provenant de legs » (dotation Woringer), soit en « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (dotation Rouanet).

Une décision exceptionnelle est à noter en 2023 avec la consommation d'une partie de la dotation complémentaire de la dotation Rouanet à hauteur de 16 K€ pour répondre aux engagements de financements (deux Prix de contrats doctoraux, pour lesquels les salaires ont connu une forte inflation ces dernières années et particulièrement en 2023) et en l'absence de ressources suffisantes sur l'exercice pour les assumer. Cette décision n'impacte pas, par conséquent, la dotation initiale de la dotation Rouanet. Il est rappelé que la dotation complémentaire à la dotation initiale correspond à aux différentes revalorisations successives de la dotation depuis 2017 pour suivre l'inflation de ces dernières années.

6.1.3 Autres fonds propres – dotations consommables (Cf. NOTE 4.2.1)

La diminution de 163 K€ représente la consommation des dotations consommables via le compte de résultat (cf. NOTE 9.2.1).

(en milliers €)	Dotation		Dotation consommée		Dotation complémentaire 31/12/2023	Dotation totale 31/12/23
	initiale	Situation au 31/12/22	Quote-part inscrite au compte de résultat 2023	Solde au 31/12/23		
	A	B	C	D = B+C	E	F = A+D+E
Dotation Pomaret	897	-948	-21	-969	72	0
Dotation Mescle	1 113	-613	-80	-693	46	466
Dotation Laroche	369	-224	-9	-233	31	167
Dotation Home du Pharmacien	1 503	-355	-19	-374	102	1 231
Dotation Danone	4 419	-128		-128	1 088	5 379
Dotation Fondation Marie-Noëlle	2 068	-15		-15	134	2 187
Dotation Fondation Suzanne Bourcier	478	-478		-478		0
Dotation Fondation Tincourt-Besson	1 305	-1 305		-1 305		0
Dot. Fond. Bernadette et Pierre Duban	326	-104	-34	-138		188
TOTAL	12 479	-4 170	-163	-4 333	1 473	9 618

6.1.4 Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs (Cf. NOTES 4.2.3 - 4.2.8)

(en milliers €)	31/12/2022	Affectation du résultat 2022			Solde au 31/12/2023
		Diminutions		Augmentations	
		Consommations	Reprises		
A	B	C	D	E = A-B-C+D	
Equipes Labellisées FRM	17 079		16 196	16 592	17 475
Amorçage de Jeunes Equipes	1 749		1 958	1 938	1 729
TOTAL	18 828		18 154	18 530	19 204

Les variations analysées ci-dessus et commentées ci-après correspondent à l'affectation de l'excédent dégagé en 2022.

Le solde au 31 décembre 2023 ainsi que son analyse s'entendent **avant** affectation de l'excédent dégagé en 2023.

Equipes Labellisées FRM : Le financement du programme a été consommé partiellement (16 196K€) et reconstitué pour atteindre 17 475 K€

Amorçage : Le financement du programme a été légèrement consommé pour atteindre 1.729K€

Le montant des réserves est de 19.204 K€ contre 18.828 K€ en 2022. Il correspond à 38,4% du budget des attributions scientifiques programmé en 2024 soit plus de 4,6 mois d'activité.

6.1.5 Affectation du résultat 2022

(en milliers €)	Résultat	Imputation
Excédent de l'exercice 2022	1 676	
Dotations pérenne – revalorisation de la dotation statutaire		1 047
Apports sans droit de reprise – compléments de dotations		169
Autres fonds propres : affectation en dotation consommable initiale		84
Prélèvements sur autres fonds propres – dotations consommables		
Programmes de recherche : reprise sur programmes antérieurement constitués		-18 154
Programmes de recherche : financement des programmes de recherche pluriannuels futurs		18 530
Report à nouveau		-
TOTAL	1 676	1 676

L'excédent de 2022 a été affecté à hauteur de :

- +1.047 K€ au titre de la revalorisation de la dotation statutaire ;
- +169 K€ au titre des compléments de dotations ;
- -18.154 K€ au titre des reprises sur les programmes antérieurs ;
- +18.530 K€ au titre des consommations des programmes de recherches pluriannuels futurs.

NOTE 6.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fonds reportés liés aux legs et donations	36 873	22 964	54 429	68 338
Fonds reportés liés aux legs et donations orientés	12 659	4 218	3 703	12 144
TOTAL	49 532	27 182	58 132	80 483

Comme indiqué en NOTE 4.2, les fonds reportés correspondent aux legs et donations non réalisés à la date de la clôture. Il s'agit des ressources de libéralités restant à encaisser.

NOTE 6.3 Fonds dédiés

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fonds dédiés aux fondations abritées	3 970	133	457	4 294
Fonds dédiés sur dons manuels et ressources affectés	1 068	919	310	459
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	1 065	345	809	1 529
Fonds dédiés sur revenus des dotations	83	33	5	55
TOTAL	6 186	1 430	1 581	6 337

La partie de ces fonds dédiés, présente depuis plus de deux ans, représente 3.177K€ (soit 50% du total) dont 1.391K€ pour les Fondations abritées de chercheurs dont certaines constituent leur dotation dans la perspective de devenir fondation reconnue d'utilité publique autonome dans le futur.

La partie de ces fonds dédiés, présente depuis moins de deux ans, représente 3.160K€ (soit 50% du total).

Fonds dédiés aux Fondations abritées

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fondation pour l'Innovation Thérapeutique	302		16	318
Fondation du Rein	209		78	287
Fondation pour la Recherche sur les AVC	896		85	981
Fondation Necker Enfants Malades	1 153		11	1 164
Fondation pour la Recherche sur l'Endométriose	155		72	227
Fondation Guillaumat-Piel	-			0
Fondation Espérance	47	23		24
Fondation Thémis et Pégase	287	1		286
Fondation Marie-Noëlle	274	84		190
Fondation Ginette Peslier Bouvier	7		6	13
Fondation Calvet	-		178	178
Fondation Alain Rousseau	86		3	89
Fondation Capucine	-		1	1
Fondation Bessis	68	12		56
Fondation George Quentin	400			400
Fondation Pomaret	13	13		0
Fondation Acantha	73		7	80
TOTAL	3 970	133	457	4 294

En application du Règlement ANC 2018-06, l'ensemble des ressources sont à considérer comme provenant de l'Appel à la Générosité du Public (AGP). Les fonds à engager proviennent exclusivement des ressources issues des dons et libéralités.

Fonds dédiés sur dons manuels et ressources affectées

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de Ressources	A	B	C	D = A-B+C
Dons et mécénat affectés (AGP)	766	630	122	258
Danone Fondation Nutrition (AGP)	302	289	188	201
TOTAL	1 068	919	310	459

En application du règlement ANC 2018-06, l'ensemble des ressources sont à considérer comme de l'AGP.

Le jumelage des projets scientifiques 2023 a permis d'utiliser les fonds dédiés provenant des dons et du mécénat orientés des années antérieures pour 630 K€. Les ressources provenant des dons du mécénat orientés de l'année n'ayant pas fait l'objet d'un jumelage, ont alimenté les fonds dédiés pour 122 K€. Concernant les fonds dédiés au *Danone International Prize for Alimentation* en partenariat scientifique avec la FRM, les fonds ont été utilisés à hauteur de 289 K€ pour financer les Prix et projets 2023 et 188 K€ de nouvelles ressources viennent alimenter les fonds dédiés.

Fonds dédiés sur libéralités affectées et produits financiers sur dotation legs

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de Ressources	A	B	C	D = A-B+C
Legs affectés (APG)	1 065	345	809	1 529
Produits financiers sur dotation legs (APG)	83	33	5	55
TOTAL (APG)	1 148	378	814	1 584

Les legs, donations et assurances-vie affectés découlent de clauses testamentaires qui les destinent au soutien à la recherche sur une pathologie.

En 2023, la FRM a reçu 2 072 K€ de produits d'exploitation correspondant à des libéralités affectées. Ces produits ont été jumelés avec des projets de recherche correspondant au souhait du testateur. Les libéralités pour lesquelles la FRM n'a pas pu répondre à la demande du léguaire au cours de l'exercice, sont portées en fonds dédiés (cf. NOTE 4.2.9). Cette part représente 809 K€ en 2023.

Sur 1 065 K€ de produits de libéralités affectées, antérieurement portés en fonds dédiés, la FRM en a utilisé 345 K€ en 2023, pour le financement de projets de recherche correspondant au souhait du léguaire.

Au titre de la même période, les fonds dédiés sur produits des dotations sont les produits fonciers ou financiers des dotations issues de legs ont augmenté de 5K€. La consommation des fonds dédiés sur ces produits pour un montant de 33K€ correspond à diverses charges et versements de Prix, notamment pour le legs Rouanet.

NOTE 6.4 Provisions pour risques et charges

(en milliers €)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (reprises de l'exercice)	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions sur legs ou donations	9			9
Indemnités de fin de carrière	176	67	16	227
TOTAL	185	67	16	236

Les provisions relatives à des legs (charges testamentaires quant à l'obligation d'entretien des tombes ou sépultures, la tenue d'offices religieux) sont restées stables par rapport à 2022.

L'augmentation de la provision pour risques et charges correspond au réajustement de la provision sur les indemnités de fin de carrière (+51 K€).

NOTE 6.5 Provisions pour dépréciations des biens destinés à être cédés et sur créances liées aux legs et donations

(en milliers €)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (reprises de l'exercice)	Provisions à la fin de l'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A + B - C
Dépréciations sur les biens liées aux legs et donations	458	835	336	957
Dépréciations sur les créances liées aux legs et donations	75			75
TOTAL	533	835	336	1 032

En 2023, les nouvelles dotations de 835 K€ correspondent à la dépréciation des biens non vendus. Au titre de la même période, les reprises de 336 K€ sont justifiées par la vente des biens sous-jacents.

NOTE 6.6 Dettes

(en milliers €)	Solde à la fin de l'exercice	A moins d'un an	Entre un et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 631	1 631		
Dettes fiscales et sociales	634	634		
Dettes des legs ou donations	23 031	23 031		
Dettes envers les jeunes chercheurs	13 088	12 683	405	
Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels	60 530	35 382	25 148	
Autres dettes	5 368	5 368		
Produits constatés d'avance	2 689	1 209	1 480	
TOTAL	106 971	79 938	27 033	

6.6.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.2 Dettes fiscales et sociales

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.3 Dettes des legs ou donations

Au 31 décembre 2023, la valeur de ces dettes s'élève à 23.031 K€ contre 14.207 K€ en 2022.

Ces dettes sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge.

6.6.4 Dettes envers les jeunes chercheurs

Au 31 décembre 2023, la valeur de ces dettes s'élève à 13.088 K€ contre 14.844K€ en 2022.

Ces dettes sont réparties en fonction de leur échéance à hauteur de :

- 12.683 K€ sont des dettes à moins d'un an ;
- 405 K€ ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

6.6.5 Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels

Au 31 décembre 2023, la valeur de ces dettes s'élève à 60.530 K€ contre 61.368K€ en 2022.

Ces dettes sont réparties en fonction de leur échéance à hauteur de :

- 35.382 K€ sont des dettes à moins d'un an ;
- 25.148 K€ ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

6.6.6 Autres dettes

Au 31 décembre 2023, la valeur de ces dettes s'élève à 5.366 K€ contre 9.810K€ en 2022.

Ces dettes représentent, notamment, des versements qui restent à effectuer sur des placements financiers :

- 395 K€ pour le fonds de dettes Idinvest (engagement pris pour 5.000 K€ en 2020)
- 1.800 K€ pour le fond Alpha Private Debt Portfolio III (engagement pris pour 5.000K€ en 2021)
- 204 K€ pour le fonds d'infrastructure Mirova Eurofideme 4 (engagement pris pour 2.000 K€ en 2019) ;
- 587 K€ pour le fonds d'infrastructure Antin (engagement pris pour 3.000 K€ en 2020) ;
- 909 K€ pour le fonds d'infrastructure Stafford (engagement de 5.000K€ en 2022)
- 1.472 K€ pour le fonds de Private Equity Ardian (engagement pris pour 5.000 K€ en 2020).

Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds et ont théoriquement des échéances à moins d'un an.

6.6.7 Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2023, la valeur de ces produits s'élève à 2.689 K€ contre 1.961K€ en 2022.

Ils sont constitués par des produits constatés d'avance sur des conventions de mécénat/ partenariat et dons pour 2.689 K€.

NOTE 7 – IMPACT DES FONDATIONS ABRITEES SUR LES POSTES DU BILAN DE LA FRM
(en milliers €)

Actif	2023	2022	Passif	2023	2022
Immobilisations (immeubles provenant de legs)	13 200	0	Autres fonds propres – dotations consommables	2 842	2 976
Biens reçus par legs destinés à être cédés	5 500		Fonds dédiés aux fondations abritées	4 293	3 970
Créances	0	0	Fonds reportés sur legs	18 700	0
Produits à recevoir	23	16	Résultat	167	
Placements financiers	2 856	4 113	Dettes chercheurs	774	695
Disponibilités	5 330	3 511	Dettes fournisseurs	146	1
Charges constatées d'avance	13	2	Produits constatés d'avance	0	0
Total Actif	26 922	7 642	Total Passif	26 922	7 642

Les fonds propres des Fondations abritées de mécènes - sont constitués de dotations consommables pour 2.842 M€

Les actifs constitutifs de ces dotations se retrouvent dans les placements financiers (cf. NOTE 5.5), notamment dans des fonds de dettes privées et d'infrastructures.

La variation des postes *immobilisations corporelles* (immeubles provenant de legs pour 13.200 K€) et *biens reçus par legs* (5.500 K€) constatée en 2023 provient de l'acceptation d'un legs dont les biens immobiliers acceptés sont directement affectés à la Fondation abritée Guillaumat Piel.

Le résultat des Fondations abritées de flux (fondation de chercheurs ou de mécènes) est neutralisé à la clôture des comptes par un mouvement impactant les fonds dédiés, sauf en cas de réévaluation des dotations via l'alimentation de la dotation complémentaire.

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RECUS	8.2	27 616 517	0	27 616 517	48 623 102	ENGAGEMENTS DONNES	8.3	7 435 933	5 547 171
Legs et donations en cours d'acceptation par les organes statutaires		13 140 774	0	13 140 774	36 958 348				
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie		1 992 222	0	1 992 222	892 515	Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie		1 992 222	892 515
Assurances-vie à recevoir		7 039 811	0	7 039 811	6 117 583				
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie		1 124 105	0	1 124 105	84 781	Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie		1 124 105	84 781
Autres engagements à recevoir		4 319 606	0	4 319 606	4 569 874	Autres engagements donnés		4 319 606	4 569 874

Note 8.1 Engagements reçus

Au 31 décembre 2023, 189 dossiers de legs et donations sont ouverts en attente d'acceptation. 87 de ces dossiers font l'objet d'une valorisation provisoire pour un montant total de 15.133 K€ contre 37.851 K€ en 2022.

En outre, au 31 décembre 2023, la FRM avait connaissance de 114 contrats d'assurance-vie à recevoir (hors succession) pour un montant total de 8.164 K€ contre 6.202 K€ en 2022. Ce montant est comptabilisé en hors bilan dans un poste « Assurances-vie à recevoir ». La FRM a également été désignée comme bénéficiaire sur 48 dossiers supplémentaires, sans précision du montant attendu. A ce stade, il n'est donc pas possible de connaître précisément le total des engagements orientés et non orientés.

La FRM a reçu en 2017 l'engagement sur 15 ans d'une fondation basée à l'étranger pour un montant global de 7,5 millions de francs suisses (CHF). La part restant à recevoir sous conditions suspensives s'élève au 31 décembre 2023 à 4.84 millions de francs suisses.

La valorisation de l'engagement restant à recevoir, au taux officiel de la Banque de France à la date de la clôture et égal à 1,0766, s'élève à 5.2 M€. Par ailleurs, la FRM peut bénéficier d'un versement complémentaire, sous condition suspensive, correspondant aux produits financiers relatifs au placement des sommes non versées. Cette somme étant à la libre appréciation de la fondation basée à l'étranger, aucune valorisation n'est faite au 31 décembre 2023 et aucun versement n'a été effectué au titre des exercices 2017 à 2023.

Pour certaines Fondations abritées de la FRM, les fondateurs peuvent prendre un engagement de versement minimum de dons sur une période pluriannuelle.

Note 8.2 Engagements donnés

Parmi les legs ouverts et en attente d'acceptation, 1.992 K€ font l'objet d'une affectation et la FRM s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions exprimées par testament.

Parmi les contrats d'assurance-vie à recevoir, 1.124 K€ sont affectés et la FRM s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions mentionnées dans lesdits contrats

Au 31 décembre 2023, les autres engagements donnés s'élèvent à 4.320 K€ contre 4.570 K€ en 2022.

NOTE 9 – ELEMENTS MARQUANTS DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 9.1 Commentaires sur les produits

Les produits d'exploitation sont en augmentation de +5.5 % (68.484 K€ en 2023 contre 64 913 K€ en 2022, soit +3.572 K€) :

- les quote-part de dotations consommables sont en hausse de +32 K€ (+24%) ;
- les dons manuels sont en baisse de -777 K€ (- 5%) ;
- les contributions financières sont en baisse de -918 K€ (-24%) ;
- les ressources issues du mécénat sont en hausse de +2.047 K€ (+144%) ;
- les legs, donations et assurances-vie sont en hausse de +2.240 K€ (+5%) ;
- l'utilisation des fonds dédiés sont en hausse de 538 K€ (+60%)

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » se décompose ainsi (montants en milliers d'euros) :

PRODUITS	MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie	9 430
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	64 758
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 037
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	247
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	17 690
Sous-total PRODUITS	101 162
CHARGES	MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 480
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 036
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	47 296
Sous-total CHARGES	57 812
SOLDE AU COMPTE DE RESULTAT	43 350
Dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie comptabilisées en charges	852
SOLDE DE LA RUBRIQUE AU CR PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	42 498

Les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs et sont comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD. Le retraitement effectué, en application de cette méthode, minore le solde de ladite rubrique au niveau du CROD, à hauteur de -852 K€. En 2022, le même retraitement avait un impact de -716 K€.

NOTE 9.2 Commentaires sur les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en hausse de +3.13 % (66.193 K€ en 2023, contre 64.187 K€ en 2022, soit +2.006 K€).

Cette variation porte essentiellement sur les aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires qui augmentent de +2.030 K€ (+4% par rapport à 2022), sur les autres achats et charges externes de +805 K€ (+8% par rapport à 2022) et des charges de personnel de +206 K€ (+6% par rapport à 2022). Ces augmentations sont compensées par la baisse des reports en fonds dédiés qui diminuent de -1.235 K€ (-44% par rapport à 2022), pour atteindre un total de 1.581 K€ contre 2.815 K€ en 2022.

Les achats et charges externes passent de 10.479 K€ en 2022 à 11.284 K€ en 2023. Cela s'explique pour la majorité de cette augmentation par les charges induites par le sinistre déclaré à la FRM en décembre 2022 : dégât des eaux au siège social ayant entraîné la fermeture temporaire des bureaux, des travaux de réfection et une relocalisation des équipes de la Fondation durant cette phase de travaux.

La masse salariale brute s'élève à 2.391 K€ contre 2.257 K€ en 2022 soit, en progression de +134 K€ (+ 6%) conformément au budget prévisionnel. Cela s'explique notamment par l'arrivée en 2023 de nouveaux collaborateurs sur des postes vacants. Les charges sociales augmentent plus que proportionnellement en passant de 1.040 K€ en 2022 à 1.112 K€ en 2023, soit une variation de +7%.

Les reports en fonds dédiés sont passés de 2.815 K€ en 2022 à 1.581 K€ en 2023 soit une baisse de -1.24 %, du fait d'une plus grande consommation cette année des fonds dédiés des années antérieures grâce à l'opération de jumelages des ressources avec des projets scientifiques.

9.2.1 Quote-part des dotations consommables virées au compte de résultat

Cette quote-part s'élève à 163 K€ en 2023 contre 131 K€ en 2022 et concernent les dotations suivantes :

- Dotation Mesclé pour 80 K€ ;
- Dotation Laroche pour 9 K€ ;
- Dotation la Home du Pharmacien 19 K€
- Dotation Duban 34 K€ ;
- Dotation Pomaret 21 K€.

NOTE 9.3 Commentaires sur le résultat financier

Le résultat financier atteint 6.461 K€ en 2023 contre 998 K€ en 2022 soit une augmentation de +5.463 K€ (+548 %). Il se compose principalement de la façon suivante :

- des revenus de placements pour +5.476 K€ contre +3.884 K€ en 2022 soit +1.592 K€ ;
- d'une reprise sur provision pour dépréciation de +3.101 K€ contre +212 K€ en 2022 soit +2.888 K€ ;
- de charges nettes sur cession de placements financiers de -1.691 K€ contre 0 K€ en 2022 ;
- d'une dotation sur provision pour dépréciation de -414 K€ contre -3.101 K€ en 2022 soit -2.686 K€ sur les titres affichant une moins-value latente au 31/12/2023.

Il est à noter que si le résultat financier est clairement lisible dans le compte de résultat, ses composantes sont en revanche éclatées en quatre rubriques séparées dans le CROD et le CER (cf. NOTE 10) :

- les produits financiers (revenus des placements et plus-value de cession) sont compris dans les « autres produits liés à la générosité du public » ;
- les charges financières (moins-values sur cession) sont intégrées dans les « frais de fonctionnement » ;
- les dotations aux provisions financières sont détaillées dans les dotations aux provisions ;
- de même les reprises de provisions financières sont incluses dans les reprises sur provisions.

Des informations complémentaires sur les postes du compte de résultat sont apportées ci-après, au travers des commentaires des emplois et des ressources du CROD et du CER.

NOTE 9.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur 2023 est de -41 K€ contre 0 K€ en 2022.

Il correspond à la valeur nette comptable des immobilisations sorties du fait des travaux engagés au siège en 2023 notamment en conséquence du sinistre constaté et non encore totalement amorties à cette date (aménagement des locaux entrepris entre 2014 et 2019, avec une durée d'amortissement sur 10 ans).

NOTE 9.5 Impact des Fondations abritées sur le compte de résultat
(en milliers €)

Charges	2023	2022	Produits	2023	2022
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires	1 000	1 343	Dons, legs et mécénat	1 278	2 914
Autres achats et charges externes	183	111	Contribution financière		6
Charges financières	203	249	Autres produits	599	247
Résultat à affecter	167	-	Reprises de provisions		
Report en fonds dédiés	457	1 524	Utilisation des fonds dédiés	133	60
	2 010	3 227		2 010	3 227

NOTE 9.6 Contributions

9.6.1 Contributions des bénévoles

Les membres du Conseil scientifique (32 membres) ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Cependant, conformément au Règlement intérieur de la FRM et afin de pallier l'impossibilité pour ces membres de faire une demande de subvention pour leur laboratoire de rattachement dans le cadre des expertises qu'ils seraient amenés à faire en tant que membres du Conseil scientifique, il est versé à leur structure de recherche, une somme forfaitaire de 30 000 euros et de 45 000 euros à la structure de recherche du Président, représentant un total de 1.000 K€ inclus dans les « aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires » dans le compte de résultat.

Les experts scientifiques des comités de pilotage pour les appels à projets des Axes prioritaires sont bénévoles.

Les experts scientifiques étrangers chargés d'évaluer (double expertise) les dossiers des programmes de recherche pluriannuels sont bénévoles.

Les administrateurs du Conseil de surveillance et les membres des Comités consultatifs (Comité financier et d'audit, Comité de la recherche, Comité d'orientation) ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Seuls sont remboursés leurs frais réels lorsque les membres en font la demande. Ces frais sont ensuite présentés au Conseil de surveillance.

Les 14 Comités régionaux existant fin 2023 sont également composés d'environ 70 bénévoles. Ils ont en charge la représentation locale des actions de la FRM pour la Recherche Médicale (développement de la notoriété et des ressources).

Le siège de la FRM peut accueillir jusqu'à 5 bénévoles (en temps normal) qui, aux côtés de l'équipe de salariés, apportent leur contribution aux services des donateurs, à l'information scientifique, aux manifestations et au traitement des dossiers de succession.

Cela représente en tout 3 800 heures de bénévolat en 2023. Ces contributions ne sont pas valorisées du fait de la complexité de calcul au taux horaire en raison des disparités de profils des bénévoles.

9.6.2 Contributions volontaires en nature valorisées

Les prestations en nature dont la FRM a bénéficié au cours de l'exercice sont valorisées en 2023 à 215 K€, correspondant à des espaces publicitaires télévisés offerts gracieusement par les différents médias (principalement TV). La valorisation se fait sur la base de factures envoyées par les différents médias.

NOTE 10 – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION – CROD

NOTE 10.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD

10.1.1 Principes généraux d'établissement :

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de la FRM dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources de la FRM par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif avec l'exercice antérieur :

- La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat ;
- La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

La Fondation pour la recherche médicale a un modèle économique basé quasi exclusivement sur le financement privé et en particulier, le financement provenant directement de la générosité du public qui représente 95.77% du total des ressources en 2023.

Les quotes-parts de dotations consommables (reprises au résultat) sont considérées comme des « autres produits liés à la générosité du public » car les dotations correspondantes, inscrites en fonds propres, ont pour origine la générosité du public (cf. NOTE 4.2.1). Les ressources provenant de fondations partenaires ont été considérées en 2023 comme des ressources indirectement issues de la générosité du public et sont comptabilisées en contributions financières diminuant le ratio par rapport aux années précédentes.

10.1.2 Méthodes de passage du compte de résultat au CROD

Le total des charges du CROD correspond théoriquement au total des charges du compte de résultat ; le total des produits du CROD correspond au total des produits du compte de résultat. Cependant, lors de la vente d'une immobilisation (autre que les biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés), seule apparaît la plus-value nette comptable en ressources ou la moins-value nette comptable en emplois selon le règlement de l'ANC N° 2018-06.

La ventilation des charges de la FRM dans le CROD s'effectue grâce à la tenue d'une comptabilité analytique organisée pour suivre de façon détaillée les différents postes de charges par projet et les produits qui leur sont affectés. L'objectif qui prévaut est le respect de la volonté des testateurs, des mécènes, des fondateurs de Fondations abritées, et plus largement des donateurs.

Sous la rubrique « Missions sociales », figurent les dépenses relatives à l'objet social de la FRM : soutien à la recherche médicale, information du public aux progrès de la recherche ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel et frais de fonctionnement du département des affaires scientifiques, quote-part des frais généraux).

Les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs (cf. NOTE 4.2.7.4.3) et comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD.

Les frais de communication institutionnelle et de publicité sont détachés des frais de recherche de fonds ; ils figurent dans la rubrique « Frais de fonctionnement ».

La répartition des charges de personnel est faite en fonction du service de rattachement de chaque salarié ; elle fait l'objet d'une grille de répartition validée par le Directoire. De même, les frais généraux du siège social (assurance, électricité, eau, gaz, fournitures de bureau, affranchissement, téléphonie, amortissements des matériels informatiques, etc.) sont ventilés dans les différents emplois du CER en fonction de la surface occupée par les personnes affectées à ces emplois, sauf lorsqu'ils peuvent être rattachés directement à un service concerné.

Les frais de fonctionnement intègrent les frais des différentes instances et du Directoire, ceux du département administratif, les frais liés à la possession du bâtiment (taxes, charges de copropriété, travaux d'entretien et d'aménagement), les frais de la coordination nationale des Comités régionaux, ainsi que les dépenses de la Maison de la Recherche.

Les pertes sur opérations financières figurent également dans cette rubrique.

10.1.3 Affectation par emploi des ressources liées à la générosité du public

Pour réaliser cette affectation, la FRM utilise le suivi projet par projet qu'elle a mis en place et examine pour chacun d'entre eux la mise en œuvre des règles de financements sous-jacentes.

Le principe prédominant étant de respecter la volonté du financeur (mécène, testateur ou donateur), les ressources qui portent une affectation sont donc traitées de façon prioritaire par rapport à toute autre règle :

- les ressources qui sont affectées au financement de la mission sociale font l'objet d'un « jumelage », c'est-à-dire que des projets de recherche sont identifiés, en fonction de leur conformité au souhait du financeur ;
- les contributions de soutien à la revue « *Recherche & Santé* » financent les coûts de la revue ;
- les ressources affectées aux Fondations abritées et sans affectation complémentaire sur une pathologie, servent à financer les missions sociales, les frais de recherche de fonds ou les frais de fonctionnement de ces Fondations abritées ;
- les ressources qui portent une affectation et qui ne peuvent être jumelées avec un projet, alimentent les fonds dédiés (engagements à réaliser sur ressources affectées non utilisées). Ces fonds dédiés seront utilisés aussitôt qu'un projet conforme à l'affectation aura été identifié.

Des ressources non affectées peuvent être logiquement rattachées à un emploi. Cela s'illustre en particulier lorsqu'au sein d'une section analytique (projet), les produits sont affectés aux charges de la même section. De la même façon, des emplois peuvent être logiquement financés en priorité par une ressource identifiée. Par exemple :

- les frais de collecte et les frais de traitement des dons sont financés par les dons issus de la collecte ;
- les pertes financières non provisionnées sont couvertes en priorité par les produits financiers ;
- les frais de recherche des autres fonds privés sont financés par les ressources non affectées du mécénat et des partenariats ;
- la revalorisation de la dotation (en fonction de l'inflation) en cas d'excédent constaté sur l'exercice est couverte par les produits financiers.

Enfin, les ressources qui ne seraient pas affectées et qui n'auraient pas pu être rattachées de façon logique à un emploi défini, se répartissent en suivant les principes suivants :

- les produits directs liés à la générosité du public (dons, mécénat, legs, donations et assurance-vie) et les quotes-parts de dotations consommables financent en priorité la mission sociale et participent à l'éventuel résultat excédentaire ;
- les autres produits liés à la générosité du public (produits financiers) financent prioritairement et dans cet ordre, les frais de fonctionnement, puis les frais de recherche de fonds, puis la mission sociale.

10.1.4 Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de			Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nettes comptables des		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à		Générosité du public	Autres ressources	Frais de fonctionnement				Autres produits liés à la générosité	Autres produits non liés à la générosité	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organism e	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													-
Variation de stock													-
Autres achats et charges externes	1 272 547				7 550 776	85 114	1 610 788						10 519 226
Aides financières	48 986 434				12 000								48 998 434
Impôts, taxes et versement assimilés	81 587				140 508	13 894	196 789						432 777
Salaires et traitements	698 053				896 937	118 705	677 763						2 391 458
Charges sociales, autres charges de personnel	324 846				417 524	55 240	314 295						1 111 905
Dotations aux amortissements et provisions	29 836				43 192	920	165 626	480 944					720 517
Report en fonds dédiés										1 580 625			1 580 625
Autres charges													-
Charges financières					34		1 701 507						1 701 540
Charges exceptionnelles							41 623						41 623
Participations des salariés aux résultats													-
Impôt sur les bénéfices									124 472				124 472
TOTAL	51 393 302	-	-	-	9 060 971	273 873	4 708 390	480 944	124 472	1 580 625	-	-	67 622 577

0,00

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					-
Mises à disposition gratuites de biens					-
Prestations de services			215 178		215 178
Personnel bénévole					-
TOTAL	-	-	215 178	-	215 178

Conformément à la note 9.1, une quote-part des dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs (cf. NOTE 4.2.7.4.3) et sont comptabilisées directement en charges au compte de résultat, sont imputées directement en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD. En 2023, le total de cette quote-part de dépenses s'élève à 852 K€. En conséquence, les frais de recherche de fonds figurant dans le CROD sont réduits de 852 K€ par rapport aux chiffres du tableau ci-dessus.

10.1.5 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2023		2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	67 921 601	67 921 601	62 917 196	62 917 196
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	62 199 097	62 199 097	58 809 215	58 809 215
- Dons manuels	16 220 253	16 220 253	16 997 041	16 997 041
- Legs, donations et assurances-vie	42 513 490	42 513 490	40 394 259	40 394 259
- Mécénat	3 465 354	3 465 354	1 417 915	1 417 915
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	5 722 504	5 722 504	4 107 981	4 107 981
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 739 505		4 218 494	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contreparties	2 960 068		3 878 273	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	779 437		340 221	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 116 987	3 116 987	268 692	268 692
5. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 430 273	1 430 273	892 183	892 183
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	76 208 365	72 468 860	68 296 565	64 078 071
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	51 393 302	48 431 959	49 494 004	45 593 518
1.1 Réalisées en France	51 393 302	48 431 959	49 484 004	45 583 518
- Actions réalisées directement	51 393 302	48 431 959	49 461 085	45 560 599
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	22 918	22 918
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées directement	0	0	10 000	10 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 334 844	9 060 971	8 893 183	8 893 183
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 060 971	9 060 971	8 893 183	8 893 183
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	273 873	0	0	0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 708 390	4 595 223	2 269 978	2 155 083
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	480 944	480 944	3 100 758	3 100 758
5 - IMPOT SUR LES BENEFICE	124 472	0	47 541	0
6 - REPORT EN FONDS DEDIES	1 580 625	1 580 625	2 815 304	2 815 304
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	67 622 577	64 149 721	66 620 768	52 557 846
EXCEDENT OU DEFICIT	8 585 788	8 319 139	1 675 797	1 520 224

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023		2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	215 178	215 178	490 817	490 817
Bénévolat	0	0	0	0
Prestations en nature	215 178	215 178	490 817	490 817
Dons en nature	0	0	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0	0
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0	0	0	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	0	0	0	0
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	215 178	215 178	490 817	490 817
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0	0
Réalisées en France	0	0	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	215 178	215 178	490 817	490 817
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	215 178	215 178	490 817	490 817

10.1.5.1 Produits par origine

10.1.5.1.1 Produits liés à la générosité du public

10.1.5.1.1.1 Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

Les dons manuels constituent une ressource majeure de la FRM, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation. En raison de la forte concentration des versements en fin d'année, conjuguée avec les délais de traitement des courriers, les dons manuels versés en chèques datés de 2023 et reçus jusqu'au 12 janvier 2024 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2023.

Les dons issus de la générosité du public s'élèvent en 2023 à 16.220 K€ contre 16.997 K€ en 2022 soit une baisse de -4.57 %.

Les dons manuels affectés sont les dons reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, soit sur le soutien à la revue d'information « Recherche & Santé ». Les dons ainsi affectés se sont élevés en 2023 à 4.759 K€ contre 5.318 K€ en 2022 soit une baisse de -11%.

10.1.5.1.1.2 Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » des produits d'exploitation du compte de résultat regroupe :

- Les produits liés aux legs, donations et assurances-vie :
 - Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;

- Les produits « Legs ou donations » ;
 - Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
 - La reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
 - L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.
- Les charges liées aux legs et donations :
- La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
 - La dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
 - Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Au niveau du CROD, une quote-part des dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie sont imputées directement du montant global de la présente rubrique. Les legs donations et assurances-vie constituent la première ressource de la FRM. Ils s'élèvent en 2023 à 42.513 K€ contre 2022 à 40.394 K€ soit une augmentation de +5% nets, après déduction de 852 K€ de de charges liées aux successions en 2023 contre 716 K€ en 2022, (cf. NOTE 9.1). Le montant de 2023, hors dépenses liées aux legs, correspond à hauteur de :

- 33.085 K€ de legs et donations dont 4.227 K€ sont orientés ;
- 9.430 K€ d'assurances-vie dont 18 K€ sont orientées.

Comme pour les dons manuels affectés, la FRM procède à un suivi particulier des legs et autres libéralités qui ont été affectés par le testateur, soit à une pathologie, soit à une région.

10.1.5.1.1.3 Mécénat

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement. Les ressources en provenance du mécénat s'élèvent en 2023 à 3.465 K€ contre 1.418 K€ en 2022 soit une augmentation de +144 %.

Le mécénat affecté concerne les versements reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, et se sont élevés en 2023 à 2.861 K€ contre 991 K€ en 2022 soit une augmentation de +1.870 K€.

10.1.5.1.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Les autres produits liés à la générosité du public sont définis comme suit :

- Les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la FRM comme redistributeur de tout ou partie de la collecte. La FRM n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Le montant des autres produits liés à l'appel à la générosité du public est de 5.722 K€ en 2023 contre 4.108 K€ en 2022 soit une augmentation de +1.614 K€ soit +39.3%. Il est réparti comme suit :

- 163 K€ au titre des quotes-parts de dotations consommables virés au compte de résultat contre 131 K€ en 2022 soit une baisse de -48 K€ (-36%) ;

- 1.197 K€ au titre des produits financiers de la dotation statutaire contre 1.130 K€ en 2022 soit une augmentation de +67 K€ (+6%) ;
- 3.572 K€ au titre des produits financiers de la gestion court et moyen terme contre 2.023 K€ soit une augmentation de +1.549 K€ (+77%) ;
- 707 K€ au titre des produits financiers des dotations de particuliers et entreprises contre 735 K€ soit une baisse de -28 K€ (-4%).

10.1.5.1.2 Produits non liés à la générosité du public

10.1.5.1.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Les opérations de parrainage sont comptabilisées en ventes de prestations de services et à la date de leur réalisation.

La FRM n'a pas eu de parrainage en 2023 comme en 2022.

10.1.5.1.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les ressources issues de fondations partenaires sont considérées comme des contributions financières non issues directement de la générosité du public. Elles s'élèvent à 2.960 K€ en 2023 contre 3.878 K€ en 2022 soit une baisse de -918 K€.

10.1.5.1.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
 - Les redevances d'actifs incorporels ;
 - Les loyers ;
 - Les produits financiers ;
 - Les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 779 K€ en 2023 contre 340 K€ en 2022 soit une augmentation de +439 K€. Ils correspondent notamment à :

- 605 K€ d'indemnités d'assurance reçues à la suite du sinistre dans les locaux de la Fondation survenu fin 2022 ;
- 151 K€ d'indemnités reçues au titre des pertes d'exploitation du fait de la fermeture temporaire de la Maison de la Recherche durant l'année 2023 en raison du sinistre ;
- 23 K€ de produits divers d'actions de communication (cartes de vœux...).

10.1.5.1.3 Subventions et autres concours public

La FRM n'a pas perçu de subventions ni d'autres concours publics.

10.1.5.1.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Cf. Notes 6.4 et 6.5

10.1.5.1.5 Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Cf. Note 6.3

10.1.5.2 Charges par destination
10.1.5.2.1 Missions sociales

Les missions sociales correspondent aux dépenses conformes à l'objet social inscrit dans les statuts de la FRM, et s'articulent autour de deux missions principales :

- développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- informer et éclairer le grand public des enjeux et des progrès de la recherche biomédicale.

Les dépenses de missions sociales représentent 51.393 K€ en 2023 contre 49.494 K€ en 2022 soit une augmentation de 1.899 K€ (+3.8%). La variation est due notamment à l'augmentation des montants nets engagés pour le financement de la recherche, notamment dans les axes prioritaires et le programme de valorisation de la FRM. La FRM étant une fondation de flux, elle ajuste l'attribution des aides scientifiques de l'année en fonction des produits reçus.

Elles sont réparties comme suit :

- 50.185 K€ pour le financement de la recherche contre 48.037 K€ en 2022 soit une variation de +4,5% ; ce montant est détaillé ci-dessous ;
- 1.001 K€ pour l'information scientifique contre 1.130 K€ en 2022 soit une variation de -11% ;
- 339 K€ pour l'évaluation scientifique contre 373 K€ en 2020 soit une variation de -9%.

Les dépenses de missions sociales apparaissent majoritairement comme des actions réalisées directement : en effet, la FRM élabore les appels à projets, sélectionne les candidats et met en place les financements des projets retenus, dont elle contrôle le bon déroulement.

De même, elle réalise directement la revue trimestrielle « Recherche & Santé », en collaboration avec un prestataire.

En 2023, le montant de la mission sociale réalisée directement est de 51.393 K€, intégralement en France.

Cette année 2.961 M€ de missions sociales sont financées par les contributions financières ne provenant pas de la générosité du public. (NOTE 10.1.5.1.2.2)

(en milliers €)	2022	2023	Variation	
Programme "Espoirs de la recherche", Aides individuelles	15 457	16 489		1 032
Programme "Espoirs de la recherche", Equipes Labellisées FRM	20 823	18 262	-	2 561
Programme "Espoirs de la recherche", Amorçage de jeunes équipes	1 950	2 683		733
Axe prioritaire n°1 "Médecine réparatrice 21"	4 246		-	4 246
Axe prioritaire n°2 "Environnement et Santé"		2 027		2 027
Axe prioritaire n°3 "Prématuration et Maturation"	500	944		444
Axe prioritaire n°4 "Maladie Neurodégénératives"	-	5 673		5 673
Ancien programme Urgences et Pionniers	-	149	-94	55
Projets Covid-19 (ANR et REACTing)	1 035	-72	-	1 107
Engagements liés à des partenariats	448	600		152
Subventions des fondations abritées (hors Prix et participations aux programmes)	384	365	-	19
Engagements des membres du Conseil Scientifique	975	977		2
Prix de la FRM	844	774	-	70
Autres engagements	455	370	-	85
	46 968	48 998		2 030
Frais de fonctionnement des affaires scientifiques	1 069	1 187		118
	48 037	50 185		2 148

Les renoncations antérieures à 2023 s'élèvent à 3 321 k€ dont :

- 2 483 k€ pour les aides individuelles
- 553 k€ pour les équipes FRM
- 9 k€ pour l'amorçage de jeunes équipes
- 243 k€ pour les autres programmes
- 33 k€ pour les Fondations Abritées

10.1.5.2.2 Frais de recherche de fonds

Les frais d'appels à la générosité du public correspondent aux dépenses engagées pour la recherche de fonds provenant de la générosité du public (dons et mécénat). Ils sont se sont élevés à 9.335 K€ en 2023 contre 8.893 K€ en 2022 soit une augmentation de +442 K€ (+5%) correspondant à des investissements pour l'acquisition de nouveaux donateurs et leur fidélisation.

Les frais de recherche de fonds englobent les coûts des mailings et de marketing (6.326 K€ en 2023 contre 6.365 K€ en 2022 soit une baisse de -1%), les coûts de traitement des dons (963 K€ en 2023 contre 1.005 K€ en 2022 soit une baisse de -4%), les frais de traitement des legs et de marketing legs (1.497 K€ en 2023 contre 1.180 K€ en 2022 soit une augmentation de +27%), les frais des manifestations et des Comités régionaux (45 K€ en 2023 contre 50 K€ en 2022 soit une baisse de -10%), les frais de recherches des entreprises mécènes (274 K€ en 2022 contre 293 K€ en 2022 soit une baisse de -7%).

Ces dépenses ont été financées intégralement par la générosité du public.

10.1.5.2.3 Frais de fonctionnement

Ce poste intègre :

- ✓ les dépenses de communication institutionnelle (814 K€ en 2023 contre 747 K€ en 2022 soit une augmentation de +9%), couvertes par les fonds provenant de la générosité du public non affectés ;
- ✓ les charges liées à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche (113 K€ en 2023 contre 80 K€ en 2022 soit une augmentation de +41% en raison de charges exceptionnelles dues au sinistre), intégralement financées par les ressources de cette exploitation commerciale ;
- ✓ les frais de fonctionnement de la FRM (1.875 K€ en 2023 contre 1.198 K€ en 2022 soit une augmentation de +57%, en majorité due aux dépenses exceptionnelles réalisées pendant la période du sinistre ayant impacté la FRM : une partie des travaux, relocalisation des équipes etc.), ceux des Fondations abritées (215 K€ en 2023 contre 246 K€ en 2022 soit une baisse de -12%) et les pertes sur les opérations financières constatées en 2023 qui avait fait l'objet de provisions les années précédentes (1.691 K€ en 2023). La FRM finance ses frais de fonctionnement par les produits financiers, les autres fonds privés, l'excédent lié à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche. Les frais de fonctionnement des Fondations abritées sont financés par leurs propres ressources issues de la générosité du public.

10.1.5.2.4 Dotations et provisions aux dépréciation et reports en fonds dédiés

Les dotations aux provisions concernent les provisions pour risques et charges (cf. NOTE 6.4) et pour dépréciation des immobilisations issues des legs qui sont comptabilisés dans la rubrique « Immeubles et terrains provenant de legs » (cf. NOTE 5.2).

10.1.5.2.5 Impôt sur les bénéfices du secteur lucratif

L'impôt sur le bénéfice concerne exclusivement le secteur d'activité fiscale géré dans le cadre de la « Maison de Recherche » ; cela exclut les emplois financés par la générosité du public.

10.1.5.2.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Cf. Note 9.2

10.1.5.3 Contributions volontaires en nature

Cf. Note 9.6

NOTE 11 – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE – CER

La Fondation pour la recherche médicale a, sur l'exercice 2023, un modèle économique basé à 95.09% sur des ressources provenant de la générosité du public.

Des informations complémentaires sont par ailleurs données dans le CER sur les ressources reportées liées à la générosité du public, non dédiées et non utilisées les exercices précédents, ainsi que sur les montants liés à la générosité du public et faisant l'objet d'un emploi en acquisition d'immobilisations. Les développements qui suivent explicitent les options qui ont été retenues par la FRM pour traiter ces différents éléments.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- Pour les investissements :
 - le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
 - diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- Pour les désinvestissements : la valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Les immobilisations de la FRM concernent principalement des travaux d'aménagement, des logiciels et des matériels informatiques.

En 2023, le montant des investissements nets financés par des ressources liées à la générosité du public (en priorité grâce aux produits financiers de l'exercice) s'est élevé à 1.002 K€

- 776 K€ concernant les agencements et installations (369K€ ont par ailleurs été financés grâce aux excédents de la Maison de la recherche) ;
- 120 K€ concernant le mobilier
- 65 K€ concernant le site internet ;
- 41 K€ concernant le matériel informatique ;

Au titre de la même période, le montant des désinvestissements nets par des ressources liées à la générosité du public s'est élevé à -42 K€.

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	48 431 959	45 593 518	1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	67 921 601	62 917 196
1.1 Réalisées en France	48 431 959	45 583 518	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées directement	48 431 959	45 560 599	1.2 Dons, legs et mécénat	62 199 097	58 809 215
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	22 918	- Dons manuels	16 220 253	16 997 041
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	42 513 490	40 394 259
- Actions réalisées directement	0	10 000	- Mécénat	3 465 354	1 417 915
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	5 722 504	4 107 981
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 060 971	8 893 183			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 060 971	8 893 183	TOTAL DES RESSOURCES	67 921 601	62 917 196
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 116 987	268 692
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 595 223	2 155 083	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 430 273	892 183
TOTAL DES EMPLOIS	62 088 152	56 641 784	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	480 944	3 100 758	TOTAL	72 468 860	64 078 071
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 580 625	2 815 304			
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE	8 319 139	1 520 224			
TOTAL	72 468 860	64 078 070			
			RESSOURCES reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	21 230 418	19 783 132
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	8 319 139	1 520 224
			(-) Quote-part excédent affectée aux fonds propres		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-961 010	-72 938
			RESSOURCES reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	28 588 547	21 230 418
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
CHARGES PAR DESTINATION			PRODUITS PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	215 178	490 817
Réalisées en France	0	0	Bénévolat	0	0
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	215 178	490 817
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	215 178	490 817	Dons en nature	0	0
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL	215 178	490 817	TOTAL	215 178	490 817
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	6 181 788	4 258 667			
(-) Utilisation	1 430 273	892 183			
(+) Report	1 580 625	2 815 304			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	6 332 141	6 181 788			

NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS

NOTE 12.1 Effectifs

Les effectifs moyens au cours de l'exercice ont été les suivants :

ANNEE	CADRES	NON-CADRES	TOTAL
2016	28	6	34
2017	27	8	35
2018	29	6	35
2019	35	3	38
2020	35	5	40
2021	36	5	41
2022	39	3	42
2023	39	3	42

NOTE 12.2 Rémunération

Le montant des salaires bruts, hors charges sociales, versés en 2023 s'est élevé à 2.391 K€ contre 2.257 K€ en 2022 soit une augmentation de 6%. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le Directoire qui en informe le Conseil de surveillance et le Comité de liaison.

S'agissant des membres du Directoire et conformément au règlement intérieur de la FRM, c'est le Comité de liaison qui valide leurs primes et augmentations sur proposition du Président du Conseil de surveillance. Le collège des trois membres du Directoire a perçu en 2023 la somme de 332 K€ hors charges sociales contre 306 K€ en 2022 du fait de la fin d'une vacance de poste d'un des membres du directoire. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du Directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature et leurs frais leur sont remboursés dans la limite de plafonds s'appliquant à tous les salariés. La liste de ces frais est présentée régulièrement au Comité de liaison.

NOTE 12.3 Situation fiscale de la FRM et sectorisation

La FRM a fait le choix en 2000 de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de vœux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche.

Pour optimiser les locaux de son siège social, la FRM a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La FRM perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La FRM a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité du public.

Cette activité fait partie intégrante du compte de résultat de la FRM. Les produits 2023 se sont élevés à 601 K€ contre 307 K€ en 2022 en raison de l'intégration en 2023 des indemnités d'assurances perçues au titre des travaux de remise en état relatifs au sinistre et de la compensation des pertes d'exploitation pendant la période, et les charges à 232 K€ (impôts compris) contre 127 K€ en 2022, soit un excédent après impôt sur les sociétés (IS) de 369 K€ contre 180 K€ en 2022.

NOTE 12.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires en fonction de la nature des travaux est réparti comme suit :

- Contrôle légal des comptes : 67 K€ TTC

NOTE 12.5 Dons en nature

La FRM peut recevoir des dons en nature (bijoux, œuvres d'art, ...). Après estimation, ces objets sont vendus et leur prix de vente enregistré en don.